



Mairie  
Saint-Roman de  
Codières

04 67 81 30 50  
ou  
09 62 30 97 22

## Sommaire

Comptes rendus des  
Conseils municipaux des  
1er mars, 5 avril et 14 juin  
2019

Informations municipales

Informations diverses

Pages nature, culture,  
festivités

# Bulletin communal

Année 2019 n°91

Date de parution juillet



## Éditorial

Bon été à tous !

Les records de chaleurs jamais atteints en France nous font toucher du doigt les réalités du changement climatique. L'homme en est il à l'origine ?? Nous devons quoiqu'il en soit en tenir compte. La commune s'engage avec volonté pour prévenir et lutter contre les risques qui en découlent. André se tient à votre disposition pour vous aider dans l'application des OLD (obligations légales de débroussaillage).

L'anthropocène, ou âge de l'homme, pour ce qu'il devient l'acteur principal du changement de son biotope, est un tout nouveau concept. Deux anthropologues japonais, un hollandais et une archéologue de tout premier plan sont venus à St Roman sur l'invitation de leur collègue d'étude Stéphane Grumbach (de Leuzière). Leurs questionnements étaient : quelles solutions les territoires éloignés des centres politiques et de production trouvent-ils pour se développer, confrontés comme ils le sont avec l'anthropocène ? Ils font pour cela une étude comparative entre un petit village japonais (avec châtaigniers, sangliers et cèpes !!) et notre village. Nous les reverrons cet été ! Parions que le marché en soit le décor ! Belles rencontres et discussions en perspectives !!!!

Ont contribué à ce bulletin : Pierre Boissière; Hélène Coussy ; Séverine Debiée ; Geneviève Decisier ; André Elzière ; Adrienne Lautric ; Isa Odenhardt ; Karine Pecoul ; Xavier Rouau ; Luc Villaret.

## Les derniers Conseils municipaux

Trois Conseils municipaux se sont tenus depuis la parution du dernier bulletin : les 1er mars, 5 avril (vote du budget) et 14 juin. Il ne sera fait ici qu'un résumé des sujets abordés et des votes intervenus, les comptes-rendus intégraux étant consultables en mairie.

### Conseil municipal du 1er mars 2019

*Présents* : Pierre Boissière, Geneviève Decisier, Thierry Landes, Adrienne Lautric, Frédéric Pascal, Gaultier Sordoillet, Luc Villaret

*Absents excusés* : Nicole Caillat, qui donne procuration à Geneviève Decisier, Sylvie Fenétrier

*Absents* : Gérard Etancelin, Nathalie Sordoillet

*Secrétaire de séance* : Geneviève Decisier

A la dizaine de points inscrits à l'ordre du jour, le maire a proposé d'ajouter une demande de subvention faite à la mairie par l'association des propriétaires chasseurs de Saint Roman de Codières (proposition acceptée à l'unanimité), et a invité André Elzière, employé municipal, à faire une brève présentation des obligations légales de débroussaillage (OLD), de ses principales règles et des modalités de suivi envisagées pour ce chantier dont il est en charge.

Sur ce sujet, André a apporté au Conseil les éléments d'information recueillis lors d'une réunion d'information à la préfecture, en direction des maires. Il rencontrera chaque propriétaire de la commune et organisera ensuite, vallée par vallée, une réunion publique destinée à répondre à toutes les questions qui seront posées.

Le maire aborde ensuite l'ordre du jour de la réunion.

#### I- Proposition d'achats de terrains

1- La parcelle A821 (Camp neuf, vallée du Savel) a été proposée à la vente par Mme Cornet. D'une superficie de 1ha55, le terrain, en forte pente, a été estimé à 10 cts le m<sup>2</sup>. Mme Cornet a accepté l'offre d'achat (1 500€ environ) faite par la mairie.

2- Quatre parcelles A123, A410, A411 et A653, dont une située dans le hameau de Bouvet, ont été proposées à la vente par Mme Siti, après saisine de la Safer. D'une surface totale de 2ha56, leur prix est de 2 720€, frais Safer et frais de notaire inclus. A l'unanimité, l'autorisation est donnée au maire d'acquérir ces parcelles, dans le cadre d'un projet de création des réserves foncières et compte tenu de leur localisation.

#### II- Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le SPANC est jusqu'à présent un service public municipal chargé de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur assainissement. Cette compétence communale doit être prochainement transférée aux Communautés de communes.

Pour effectuer la mise aux normes des assainissements avec le plus de souplesse possible, Luc Villaret propose que la commune s'engage dans une action en quatre temps :

*1<sup>ère</sup> étape* : le contrôle des systèmes d'assainissement. La mairie prendrait en charge la redevance financière, en assurant la gratuité de ce contrôle. Une grande souplesse serait donnée pour le délai de mise en conformité des installations.

*2<sup>ème</sup> étape* : l'aide à l'établissement des dossiers de demandes d'aide financière, une fois la majorité des contrôles effectuée (aide de l'Agence de l'eau, en cas de système collectif ; aide départementale sous conditions de ressources, en cas de système individuel que la mairie s'engage à doubler).

*3<sup>ème</sup> étape* : la mutualisation des frais et la facilitation des démarches (groupement des achats des fosses et du matériel ; groupement des déplacements de l'hydrogéologue ; conseil et accompagnement au cas par cas des problématiques particulières...).

*4<sup>ème</sup> étape* : l'adoption d'un nouveau règlement SPANC, en toute connaissance de cause, une fois l'ensemble des systèmes visité.

Cette démarche a été validée à la majorité des voix (une voix contre).

## Les derniers Conseils municipaux (suite)

### III- Mise en œuvre de la surveillance obligatoire du radon dans les locaux recevant du public

La commune de Saint Roman fait partie des communes du Gard situées en 'zone 3 à potentiel radon significatif'. C'est la raison pour laquelle l'Agence régionale de la santé (ARS) oblige à mesurer la concentration de ce gaz dans les locaux recevant du public, avec le recours à un organisme agréé par l'Autorité de sûreté nucléaire. Pour Saint Roman, sont concernées la bergerie du Trescol, la médiathèque et la mairie.

A l'unanimité, les conseillers autorisent le maire à procéder à cette étude, et à organiser une information auprès de la population.

### IV- Changement de l'indice brut terminal du traitement des élus

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application du nouvel indice brut terminal de la Fonction publique (indice brut 1 027).

Voté à l'unanimité.

### V- Filière bois - Construction du hangar - Nécessité d'une étude géotechnique

Par courrier du 12 février 2019, la DDTM demande de faire réaliser une étude géotechnique permettant de localiser et de caractériser un aléa plus faible sur le site d'implantation envisagé pour le hangar de stockage du bois. Cette étude devra être réalisée par l'antenne régionale du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

A l'unanimité, Le Conseil municipal autorise le maire à engager cette étude.

### VI- Atlas de la biodiversité : programme et objectifs 2019

Adrienne Lautric fait un rapide bilan des actions menées dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité (ABC) en 2018, et informe que le programme pour 2019 sera en grande partie à visée pédagogique (en particulier, travail avec l'école publique de Sumène).

Un appel à candidatures pour des projets de manifestations en 2019 a été lancé, et clôturé le 22 février.

La journée de lancement des actions ABC 2019 est fixée le 25 mai 2019 à Sumène.

### VII- Les contributions communales au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Les barèmes adoptés par le SDIS en fin d'année 2018 pour fixer la quotepart des mairies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ont été, à la demande de plusieurs maires, invalidés par le Préfet, lequel a introduit un référé devant le tribunal administratif de Nîmes. Le juge des référés s'est prononcé, le 21 décembre dernier, pour la suspension de ces barèmes, en attendant le jugement au fond. Dans cette attente, les anciens barèmes restent applicables (soit 4 561,89€ annuels pour notre commune). Voté à l'unanimité.

### VIII- Réflexions sur les projets en vue de l'élaboration du prochain budget

Afin d'alimenter la réflexion sur l'élaboration du prochain budget de la commune, Luc Villaret a avancé quelques pistes d'affectation budgétaire qui feront l'objet de débat à la commission des finances :

*Voierie* : 24 000€. Cette somme s'ajouterait aux 24 000€ du SIVOM, ce qui permettrait à la commune de disposer de 48 000€ pour des travaux de voierie.

*Equipements* (étrave, épandeur ...) : 6 000€

*Bergerie* (aménagement extérieurs) : 10 000€

*Achat de terrains* : 10 000€

*Cimetière* (agrandissement) : 10 000€

*Maison Soulier* (rénovation) : 20 000€

*Filière bois* : 40 000€

*Incendie* (débroussaillage) : 10 000€

*Phyto-épuration* (fosse Saint Roman village) : 10 000€

### IX- Assainissement du hameau de Bourras

Luc Villaret porte à la connaissance des conseillers une lettre de Michel Tasset proposant la prise en charge par la mairie de la mise aux normes d'une installation qui serait collective pour le hameau (11 ou 12 équivalents foyers, dont 3 pour le

## Les derniers Conseils municipaux (suite)

collectif de Bourras). Les investissements hors subventions pourraient être compensés par la perception d'une taxe au branchement et une redevance. Après débat, il est convenu que la mairie procède au préalable à une évaluation du coût d'un assainissement municipal.

### X- Organisation du débat citoyen

Dans le cadre du Grand débat national, un débat citoyen sera organisé à la bergerie du Trescol le mercredi 13 mars à 20 heures.

### XI- Demande de subvention de l'Association des propriétaires chasseurs de Saint Roman de Codières

Thierry Landes, conseiller municipal et vice président de l'association des propriétaires forestiers de Saint Roman de Codières, informe de l'organisation, les 8, 9 et 10 mars prochains, d'un brevet national de chasse aux sangliers avec des chiens courants. Il s'agit d'un concours de meutes (12 meutes de 6 chiens chacune), sans fusil, à portée nationale et à vocation annuelle. Une subvention de 1 000€ est demandée pour mener à bien cette manifestation importante. Voté à l'unanimité.

La séance est levée à 22 heures.

## Conseil municipal du 5 avril 2019

Présents : Pierre Boissière, Gérard Étancelin, Thierry Landes, Adrienne Lautric, Frédérick Pascal, Gauthier Sordoillet, Luc Villaret

Absentes excusées : Nicole Caillat (procuration à Frédérick Pascal), Geneviève Decisier (procuration à Luc Villaret), Sylvie Fenêtrier

Absente : Nathalie Sordoillet

Secrétaire de séance : Adrienne Lautric

Le vote du budget de la commune était le point principal de l'ordre du jour de cette réunion, auquel se sont ajoutés deux autres sujets : la subvention aux voyages scolaires ; la pérennisation du contrat de travail de Séverine Debiée.

### 1- La pérennisation du contrat de Séverine Debiée

Remplaçante de Françoise Jutteau, Séverine a été recrutée au 1<sup>er</sup> juillet 2018 en tant qu'adjoint administratif non titulaire à temps non complet, pour un an.

La pérennisation de son emploi est votée à l'unanimité, ainsi que l'augmentation de son nombre d'heures de travail hebdomadaire pour pourvoir aux besoins du service. Son emploi sera inscrit sur la liste des personnels du Sivom de Sumène, et son temps de travail hebdomadaire porté à 20 heures.

### 2- L'aide aux voyages scolaires

A l'unanimité, le montant de l'aide aux voyages scolaires pour l'année 2019 est fixé à 90€ par an et par enfant (un seul voyage par an).

### 3- Le budget 2019 de la commune

Comme chaque année, et en présence d'Alain Aubanel, ont été examinés et votés les comptes administratifs et de gestion 2018, les taux d'imposition 2019, les prix de l'eau et de l'assainissement 2019, ainsi que le budget primitif de la commune pour 2019.

L'ensemble des documents relatifs au budget sont disponibles en mairie.

Une présentation détaillée et pédagogique de ce budget est faite en page 6 de ce bulletin, dans la partie 'Informations municipales'.

### 4- Questions diverses

- Adrienne Lautric souligne l'augmentation importante des frais engagés par les parents pour le transport scolaire depuis quelques années. Le tarif était au départ gratuit, puis est passé à 15 € par enfant pour atteindre 70€ par enfant actuellement. Pour les familles, en particuliers les familles nombreuses, cette dépense est devenue conséquente. Luc Villaret propose qu'une aide au transport scolaire soit portée à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

## Les derniers Conseils municipaux (suite)

- Les manifestations culturelles à venir sont rappelées par le maire : Journée de l'aigle le 23 juin avec un concert de jazz ; Fetatito les 6 et 7 juillet ; fête votive les 26 et 27 juillet ; Festival des Romanesques les 24 et 25 août.  
La séance est levée à 19h35.

### Conseil municipal du 14 juin 2019

Présents : Pierre Boissière, Nicole Caillat, Geneviève Decisier, Gérard Étancelin, Thierry Landes, Adrienne Lautric, Frédéric Pascal, Gauthier Sordoillet, Luc Villaret.

Absentes : Sylvie Fenêtrier, Nathalie Sordoillet

Secrétaire de séance : Adrienne Lautric

Parmi les points à l'ordre du jour, ont figuré notamment :

**1- Le renouvellement de la cession d'une bande de terrain** cadastrée A1153 d'une surface de 24m<sup>2</sup> au profit de Frédéric Goulème et de Stéphanie Brings, pour 1€ symbolique.

**2- La confirmation de l'accord de cession de la petite source située sur le chemin communal de Peyredier** au Serre (donné en 1983 par Franck Hébrard) aux anciens propriétaires (M. François Vuille, puis Mme Mireille Sarran. Cet accord concerne dorénavant les nouveaux propriétaires.

**3- La prolongation de l'avenant de la convention de délégation de compétence avec la Région sur les transports scolaires.**

**4- Les modalités d'aide financière au transport scolaire pour les familles de la commune**

Le maire rappelle que le tarif de base est de 70€ par an et par élève 'ayant droit' (soit inscrit dans un établissement de secteur ou ayant obtenu une dérogation), et de 220€ par an et par élève 'non ayant droit'. Il rappelle aussi que le coût de revient pour la région du transport scolaire d'un enfant est de 900€ par an.

Pour préserver la confidentialité des informations à fournir pour l'obtention d'une aide financière, le Conseil municipal approuve la démarche qui consiste à orienter les familles vers l'assistante sociale du secteur. Cette dernière fera remonter les besoins au maire qui pourra engager une aide si nécessaire.

**5- Don pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris**

L'Association des maires de France (AMF) a lancé un appel à la solidarité de toutes les communes de France pour la restauration de la cathédrale. Compte tenu des promesses de dons considérables (850 millions d'€), des 80 millions € déjà versés et du déblocage progressif des dons des plus grands donateurs au fil des travaux, il est décidé d'acter de la volonté de la commune d'aider à la reconstruction, mais d'attendre l'avancée des travaux pour connaître l'évolution des besoins, et y contribuer, si nécessaire.

**6- L'adoption du rapport sur la qualité et la sécurité (RPQS) de l'eau et de l'assainissement collectif** (Rapport annuel, consultable en mairie).

**7- La vente du poêle de la Bergerie**

Un précédent Conseil municipal a statué sur la nécessité de vendre le poêle de la bergerie, pour le remplacer par un chauffage plus efficient. (Acheté en 2012 chez Pujol Dupont à Saint Hippolyte pour un coût total de 2 428,71€ HT, tuyaux et main d'œuvre compris). A l'unanimité, le Conseil décide qu'une offre à 800€ peut être faite à M. et Mme Martinez, gérants du Domaine de la carrière à Sumène, qui souhaitent s'en porter acquéreurs.

Parmi les questions diverses, a été évoquée la libération, au 1er juillet, de l'appartement de la mairie, occupé anciennement par Nathalie Sordoillet. La candidature d'André Elzière à la reprise de ce logement paraît opportune.

La séance a été levée à 19h35.

## Les informations municipales

### Le budget de la commune

La discussion sur le budget est le moment le plus important de la vie municipale. Une présentation détaillée et pédagogique est en cours d'élaboration. Elle vous sera communiquée dès que possible.

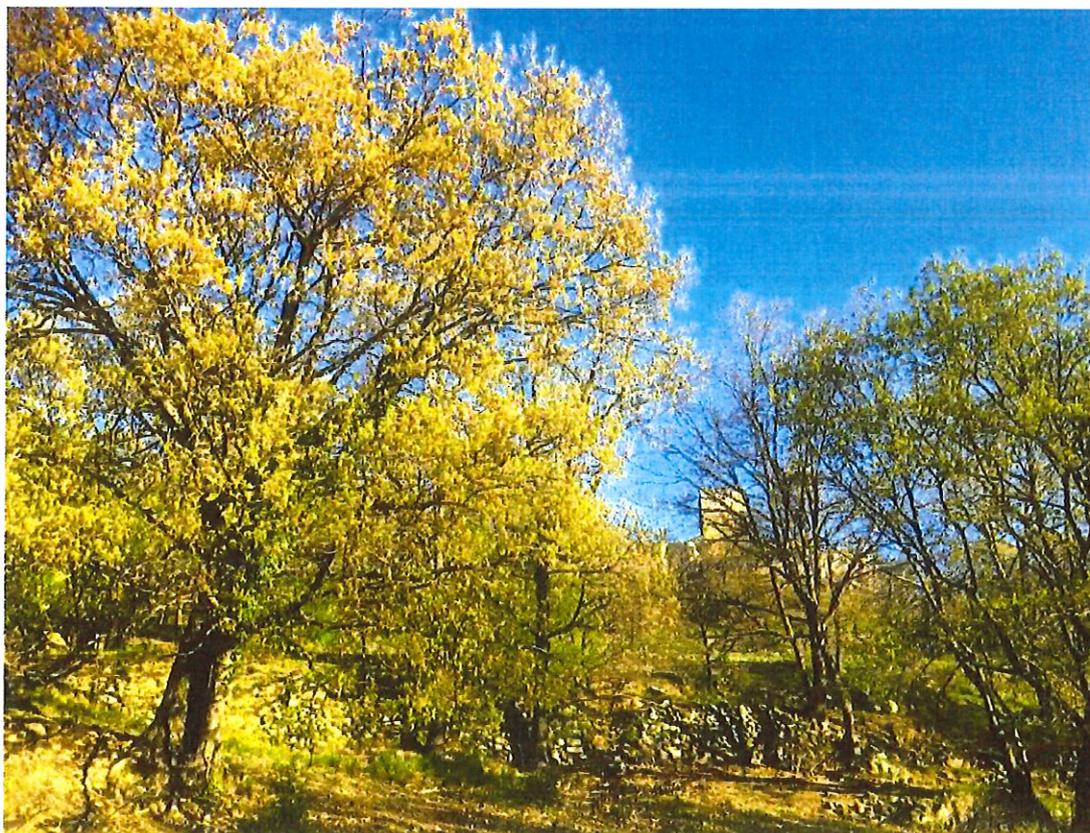
### Les paysages forestiers

Le territoire de notre commune est, pour l'essentiel, constitué de 1 700 hectares de forêt (60% de châtaigniers, 20% de conifères, 20% de chênes verts et blancs), qui n'est plus exploitée depuis plus de 50 ans. En particulier, la châtaigneraie, malade, est condamnée à disparaître si aucune action n'est menée.

Dans la lignée de la précédente, la municipalité a pris des initiatives destinées à tenter de remédier à cette situation (constitution d'une [association de propriétaires forestiers](#), projet de [création d'une filière bois](#), pour valoriser les ressources boisées de la commune et entretenir ses paysages). Ces projets ont avancé, malgré les vicissitudes administratives, et nous en sommes très heureux !

La présence massive des espaces boisés, couplée à la répétition d'épisodes de sécheresse, contraint également à prendre en considération les risques accrus d'incendie qui pourraient menacer nos habitations. Des [obligations légales de débroussaillage](#) rigoureuses nous sont désormais opposables.

Parler de débroussaillage oblige à s'intéresser à l'évacuation des déchets verts. En s'équipant d'un [broyeur](#) à disposition des habitants, la mairie a voulu aider à apporter une solution à ce problème.



## Les informations municipales

### L'association syndicale libre de gestion forestière Saint Roman des Forêts

Constituée en novembre 2016 pour faciliter l'accès à la ressource forestière, l'association Saint Roman des Forêts couvre plus de 200 hectares aujourd'hui, et de nouvelles adhésions sont en cours. (Contact : Xavier Rouau, Président de l'ASLGF. 06 78 32 73 11).

#### Une journée pédagogique sur la biodiversité à Saint Roman

Samedi 13 avril 2019, les membres de l'association syndicale libre de gestion forestière Saint-Roman-des-Forêts (l'association des propriétaires forestiers de la commune) ont participé à une journée de découverte de la biodiversité sur le territoire de St Roman et de formation à sa mesure. Plus précisément, la journée concernait l'évaluation de l'IBP (indice de biodiversité potentielle) des parcelles forestières. Chaque participant a ainsi pu comprendre et apprendre sur le terrain les méthodes utilisées par les professionnels pour poser un diagnostic sur l'aptitude d'une forêt à héberger la vie sous toutes ses formes, qualité et quantité des essences, des différents étages végétaux, des sols, des abris pour la faune, etc... à partir d'exemples concrets de comptages en tous genres, permettant un nouveau regard sur la richesse des milieux qui nous entourent. Après un pique-nique partagé au soleil sur la terrasse de la mairie, une deuxième session a aussi permis de discuter concrètement, toujours sur le terrain, des possibilités de gestion des parcelles en fonction des résultats individuels du PSG (plan simple de gestion) et des souhaits des propriétaires : coupes, éclaircies, renforcement, reboisement, diversification...

Pour cette journée, nous avons eu la chance de réunir Christine Boyer du CRPF/CNPF (Centre Régional/National

de la Propriété Forestière) du Gard, Elise Buchet du CNPF, Jean-Michel Boissier expert forestier venu de Savoie, auteur de notre PSG, Sandrine Descaves spécialiste de la biodiversité au PNC (Parc National des Cévennes) venue d'au-delà de Meyrueis, et Loïc, stagiaire forestier, que nous verrons encore fréquemment de juin à août. Un grand merci pour leur clarté, leur pédagogie, leur patience et leur gentillesse !

Belle journée, qui en appelle d'autres, pour la cohésion des membres de notre association et l'enrichissement que chacun a pu y trouver grâce à l'acquisition d'une meilleure connaissance concrète de la nature qui nous entoure. En espérant que l'écho de cette journée puisse avoir un effet déclencheur sur de prochaines adhésions de propriétaires de notre commune.

Xavier Rouau (Le Pré. Vallée du Savel)  
Président de l'ASLGF



## Les informations municipales

### Le débroussaillage, une obligation légale pour se protéger du feu

Suite à la réunion concernant les OLD à laquelle j'ai participé avec certains élus, la DDTM et le SDIS du Gard, je viens par ce bulletin vous faire parvenir certaines informations qui s'avèrent importantes pour les habitants de Saint Roman. Les incendies de forêt constituent un risque majeur dans la région et sur la commune. Chaque année, des incendies ravagent nos forêts, causant d'importants dégâts matériels et parfois la perte de vies humaines. Le débroussaillage, s'il est correctement réalisé, diminue l'intensité et la propagation du feu, il facilite la lutte, protège la forêt des départs de feu accidentels provenant des zones habitées et constitue un moyen efficace de protection des biens et des personnes. **Débroussailler, c'est se protéger du feu !**

Dans le Gard, le débroussaillage est une obligation pour tout propriétaire de constructions et de terrains situés en lotissement, zone d'aménagement concertée, camping ou zone urbaine, localisés à moins de 200 m d'un espace boisé.

#### Pourquoi débroussailler ?

L'intensité du feu diminue lorsqu'il arrive dans une zone débroussaillée, il est alors plus facile de le maîtriser. Les flammes de faible intensité n'atteindront pas les parties inflammables des habitations, et les services de secours pourront intervenir plus rapidement et avec un maximum de sécurité.

Si toutefois le feu devait traverser le village ou un hameau, il passera plus vite et les dégâts occasionnés seront moins importants.

Si votre habitat est auto-protégé par son débroussaillage, les secours pourront concentrer leurs

efforts sur la protection des massifs forestiers.

Le Code forestier rend le débroussaillage obligatoire, et le Code des assurances prévoit **une franchise supplémentaire d'un montant maximum de 5 000 €** à l'encontre des biens détruits ou endommagés par les feux de forêt quand le débroussaillage n'était pas conforme au Code forestier.

#### Les bénéfices immédiats du débroussaillage

**Protection des personnes** : la plupart des pertes de vies humaines sont liées à la fuite des personnes face au feu. Protéger sa maison permet de rester confiné chez soi en attendant que l'incendie soit passé. Le passage du feu ne dure que quelques minutes. Il sera alors temps de ressortir pour éteindre les foyers résiduels.

**Protection des maisons** : le débroussaillage permet de mettre en sécurité les biens bâtis et de protéger les personnes qui y trouvent refuge.

**Protection des villages et hameaux** : un débroussaillage à l'échelle de la maison crée des discontinuités dans le couvert végétal et contribue à protéger l'ensemble du village en diminuant l'intensité du front de feu. D'un feu généralisé, on passe à un feu progressant par les haies. Cette réduction de front de flamme facilite la protection globale du village.

**Solidarité avec les forces de lutte** : le débroussaillage permet aux forces de lutte de s'opposer en sécurité et efficacement au front de flamme. Il permet d'avoir une action significative face au feu. Le feu de forêt est assimilé à un risque naturel car il dépasse l'échelle de

l'homme et nous sommes souvent impuissants face à lui. L'entretien des parcelles permet de le ramener à une échelle humaine.

**L'automne est idéal** : les administrés ont le temps de débroussailler avant la période à risque suivante. En pratique et sur le terrain, il s'agit d'éliminer les végétaux susceptibles de propager l'incendie et de traiter les végétaux conservés afin de réduire la masse combustible vecteur du feu :

- en coupant les broussailles, les arbustes et certains arbres, on limite la propagation de l'incendie ;
- en éclaircissant la strate arborée et en répartissant les pieds de telle sorte qu'il n'y ait pas de continuité du feuillage, on limite la propagation de l'incendie par les cimes des arbres ;
- en élaguant sur 2 mètres les arbres et arbrisseaux conservés (s'ils mesurent plus de 6 mètres de haut) ou 1/3 de leur hauteur (s'ils mesurent moins de 6 mètres de haut), on évite la propagation de l'incendie ;
- enfin, en éliminant les rémanents de coupes (par évacuation ou incinération en respectant les règles en vigueur sur l'emploi du feu), on diminue l'intensité de l'incendie.

#### Peut-on brûler des déchets verts (végétaux) dans son jardin ? Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible de déposer les déchets verts en déchetterie, ou de les utiliser en paillage ou en compost individuel.

Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers.

## Les informations municipales

Toutefois, des dérogations peuvent exister, notamment dans les communes dépourvues de déchetterie. Pour connaître le mode de traitement des déchets verts dans votre commune, ou savoir si une dérogation s'y applique, contactez votre mairie.

### Marche à suivre selon dérogation et conditions climatiques :

Avant chaque nouveau brûlage vous devez enregistrer votre demande auprès des secours en composant le 18 ou le 112 (en précisant nom,

adresse du brûlage, téléphone et nature du brûlage).

Vous devrez également vous assurer d'avoir un point d'eau à proximité pour éteindre le feu immédiatement et avoir un moyen de communication (téléphone portable) en cas de danger.

Vous aurez l'obligation d'éteindre le feu avant le coucher du soleil et de recontacter les pompiers pour signaler que le feu est éteint.



André Elzière

Usage du feu par le propriétaire	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	15 Juin	Juillet	Août	15/sept.	Octobre	Novembre	Décembre
Brûler des végétaux sur pied	Possible (*) avec déclaration						<b>INTERDIT</b>			Possible (*) avec déclaration		

*Sauf si le vent est supérieur à 20Km/h*

Pour évaluer votre niveau de vulnérabilité, est joint au présent bulletin un petit fascicule qui vous y aidera.

**Pour répondre à toutes vos questions, des réunions publiques par vallée seront organisées après la période estivale.**

## Les informations municipales

### Broyage, mode d'emploi : un petit rappel

Depuis deux ans, la mairie dispose d'un broyeur végétal pour vous éviter d'apporter vos déchets verts à la déchetterie.



Un petit rappel des principales règles de recours et d'utilisation de ce broyeur :

- C'est moi, André, qui suis formé à l'utilisation de cet engin attelé au tracteur de la mairie. Pour des raisons techniques je dois cependant être aidé par le demandeur, **prévoyez d'être là le jour du broyage.**
- La période de broyage correspond à la période de dormance des végétaux, soit **du 15 octobre au 15 avril.** C'est uniquement dans cette période que vous pourrez y avoir recours.
- Le recours au broyage ne peut se faire que **sur rendez-vous, pris en m'appelant sur mon portable (07-70-29-88-58).**

- L'accessibilité est primordiale : Les végétaux doivent être disposés dans le même sens et **sur un terrain accessible au tracteur.**

- **De quels végétaux parle-t-on ?**

Tous les branchages n'excédant pas 8 cm de diamètre peuvent être broyés quelle que soit l'essence, à l'exception du mûrier qui ne devra pas dépasser 3 cm car trop filandreux.

Le bois trop sec fait trop forcer la machine : il ne sera pas broyé. Les racines seront refusées, la terre et les cailloux endommageant les couteaux.



Je vous remercie de bien vouloir respecter ces consignes, faute de quoi je devrai reporter le rendez-vous.



Depuis l'achat du broyeur, beaucoup d'administrés y ont eu recours. Outre le nettoyage des terrains, le broyage permet aussi de disposer d'une véritable ressource pour nos jardins.

En investissant dans ce broyeur la mairie facilite aussi les obligations légales de débroussaillage (OLD) qui sont désormais applicables.

Il est bon à savoir que d'autres mairies déjà équipées de broyeurs appliquent un tarif aux usagers de l'ordre de 60€ de l'heure de broyage (Information DDTM). Il est donc remarquable que la mairie de Saint Roman fournisse gratuitement ce service aux habitants.

André Elzière

## Les informations municipales

### Le projet de filière bois

Nous venons d'obtenir le permis de construire du hangar qui nous permettra de stocker des plaquettes forestières. Le développement de l'activité, pour une commune est un devoir premier. Le positionnement de Saint Roman pour une action volontaire, s'inscrivant dans le cadre de la transition énergétique, se trouve confirmé par l'action des mairies limitrophes et futures clientes de notre commune. Leur besoin en plaquettes forestières, dues à l'installation de chaudières communales, dépasse nos capacités prévues. Monoblet : 80T, Ganges : 180T, Lassalle : 97T, Le Vigan : 145T, Quissac : 58T, Les Plantiers : 83T !

Vers l'amont de cette filière « l'association des propriétaires forestiers » de la commune nous permet avec ses 200 ha, la mobilisation de la ressource. L'aval, vous le voyez, est un carnet de commandes potentiel bien garni. Notre action s'inscrit dans une volonté partagée par les autres communes cévenoles, vers une économie de cycles courts. Je disais en Communauté de communes : « 1 000€ d'énergie fossile, c'est 1 000€ créés en Cévennes qui disparaissent de l'économie locale. 1000€ de plaquettes forestières produites en Cévennes, c'est 1000€ qui restent ici, 1000€ de développement local. »

Le permis de construire et les diverses autorisations (terrassment, débroussaillage, voirie, loi sur l'eau, gonflement d'argile, glissement de terrain, Natura 2000, risque incendies, droits de passages, notaire, avis et étude d'incidences pour le Comité départemental pour la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, arbitrage de la sous-préfecture -qui à été exemplaire et a bien accompagné ce dossier-) nous auront pris cinq années. C'est le temps long des collectivités ! Une mairie y est soumise plus que d'autres, en tant que garante des institutions, elle ne peut déroger aux règles de l'administration. Ce projet vient de franchir la première étape, bien du travail nous attend encore. Pensez que cette idée est née et a commencé à grandir sous la mandature de Philippe Pibarot !! Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage.

### L'assainissement

Vous le constatez, ce sujet revient périodiquement dans ce bulletin. Si l'on veut résumer les points forts à retenir :

- Cette compétence est très convoitée par la Communauté de communes. Elle lui reviendra automatiquement en 2025. Soit dans environ 6 ans.
- Les conséquences sont assez prévisibles : application stricte de la réglementation, augmentation du prix de l'eau et de la taxe d'assainissement ainsi que du prix de la visite de contrôle pour les assainissements autonomes.
- Pour pousser les communes à abandonner cette compétence avant l'heure, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranéenne Corse, lors de notre dernière réunion, nous a fait comprendre qu'elle ne subventionnerait plus aucun dossier qui ne lui parviendrait pas par la Communauté de communes.
- Pour ne pas se trouver démunie, la commune a anticipé. Benoît qui avait toutes compétences pour cela, visite tous les assainissements autonomes, GRATUITEMENT, pour que ce premier diagnostic aide les habitants à faire le point. La commune sera entièrement visitée d'ici le printemps prochain. Nous invitons les personnes qui voudraient se mettre aux normes après la visite de Benoît, à se faire connaître auprès de la mairie. Nous pourrions ainsi mutualiser l'hydrogéologue, l'achat du matériel nécessaire sans oublier l'entrepreneur.

Vous pouvez le constater, des règles de plus en plus contraignantes se mettent en place. La politique de l'autruche n'est pas le choix de l'équipe municipale. Nous anticipons et nous vous donnons le temps nécessaire à l'action mutualisée. N'hésitez pas à contacter la mairie pour tous renseignements complémentaires.

### Les routes

Deux routes communales ont été complètement refaites. Il s'agit des chemins de Peyridier et de Camplo. Cela a coûté près de 80 000€ à la commune. Des réparations absolument urgentes et nécessaires ont été effectuées sur la « vieille route ». Ces travaux sont entièrement à la charge de la commune. Quand on sait que les dotations qui permettent à une commune de fonctionner, ont baissé de 30 % en dix ans, on peut imaginer la rigueur avec laquelle le budget de la commune doit être géré pour faire face à ces entretiens nécessaires. Tous les ans nous veillerons à réhabiliter de nouveaux communaux.

## Les informations municipales

### Élections européennes, quels résultats pour Saint Roman ?

Pour ces élections européennes de mai 2019, *Europe Ecologie* remporte le suffrage à Saint-Roman-de-Codières, avec 25,23% des voix.

*Europe Ecologie* (Y. Jadot) : 25,23% (27 voix)

*Prenez le pouvoir*, liste soutenue par Marine Le Pen (J. Bardella) : 18,69%(20 voix)

*Renaissance*, liste soutenue par la République en marche, le Modem et ses partenaires (N. Loiseau) : 15,89% (17 voix)

*La France insoumise* : (M. Aubry) : 11,21% (12 voix)

*Envie d'Europe écologique et sociale* (R. Glucksmann) : 9,35% (10 voix)

*Liste citoyenne du printemps européen* (B. Hamon) : 5,61% (6 voix)

*Urgence Ecologie* (D. Bourg) : 3,74% (4 voix)

*Pour l'Europe des gens, contre l'Europe de l'argent* (I. Brossat) : 2,80% (3 voix)

*Parti animaliste* (H. Thouy) : 1,87% (2 voix)

*Lutte ouvrière-Contre le grand capital, le camp des travailleurs* (N. Arthaud) : 1,87% (2 voix)

*Décroissance 2019* (Th. Delfel) : 0,93% (1 voix)

*Parti pirate* (F. Marie) : 0,93% (1 voix)

*Union de la droite et du centre* (FX. Bellamy) : 0,93% (1 voix)

*Ensemble pour le Frexit* (François Asselineau) : 0,93% (1 voix)

Les 20 autres listes n'ont pas fait de voix.

*Inscrits* : 204 ; *Abstentions* : 92 (45%) ; *Votants* : 112 (54%) ; *Blancs* : 3 (1%) ; *Nuls* : 2 (0,00%) ; *Exprimés* : 107 (52%)

### Bien vieillir : des ateliers de prévention

A partir de la rentrée, Karima Nassih, gérontologue, va animer un programme d'activités physiques adaptées aux seniors à Saint Roman de Codières.

Ces ateliers (renforcement musculaire, marche et équilibre, nutrition et mémoire ...) vont débiter au mois de septembre et se dérouleront à la Bergerie du col.

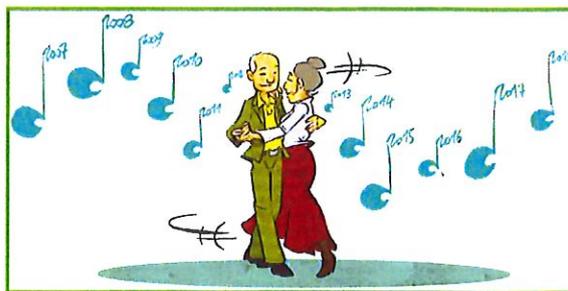
Cette prestation sera gratuite pour tous les participants.

Une première réunion d'information a eu lieu le 24 mai à la mairie. Une seconde se tiendra le **vendredi 12 juillet à 18 heures**.

Pour de plus amples renseignements, ou pour vous inscrire, veuillez vous adresser sans tarder à la mairie.

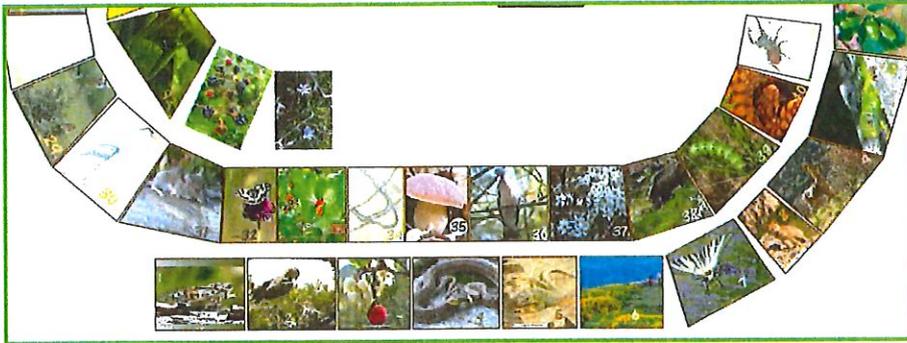
Attention le nombre de participants est limité à 15 personnes !

Tél. mairie : 04-67-81-30-50 .  
mairiestroman@orange.fr



## Les informations municipales

### L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)



Voilà 14 mois que notre commune participe à ce beau projet de biodiversité. Une vingtaine de sorties nature (chants d'oiseaux, connaissance des papillons, insectes nocturnes, plantes comesti-

bles...) ont eu lieu. Des fêtes de sensibilisation et apprentissage, la dernière en date était sur l'Aigle royal à la Bergerie du col, et de la pédagogie dans les écoles de Sumène. Nous y avons tous accès gratuitement, souvent sur réservation préalable.

Depuis le 25 mai, c'est reparti sur le programme 2019/2020 (reçu à domicile ou à trouver en mairie), d'une vingtaine de sorties de découverte de notre environnement.

Bien connaître le vivant qui nous entoure c'est déjà comprendre quelle place il a dans le système, tout comme nous les humains. Cela permet de réfléchir à deux fois avant de l'évincer, par des produits toxiques ou un mode de vie qui le met en péril. Par exemple les tiques, qui véhiculent la maladie de Lyme dont plusieurs habitants sont atteints, sont neutralisées par une chaîne alimentaire qui commence par le renard, pourtant encore classé comme nuisible. Il en va de même pour beaucoup d'autres animaux et de végétaux.

#### Les résultats 2018/2019

Pour sauver ce qu'il est encore temps de sauver de l'environnement vivant, l'étude de cette année a aidé à répertorier, observer, et compter : 16 espèces de chauves-souris ; 2 espèces d'amphibiens en plus des 8 connues de tous ici ; la présence avérée du plus grand reptile d'Europe : le lézard ocellé ; un total de 56 espèces de criquets, sauterelles (orthoptères) sans compter plantes, papillons, et bien sûr, oiseaux.

Chaque citoyen peut contribuer à compléter les tableaux en prenant par exemple une photo, en téléphonant au 04 66 63 85 74 qui vous guidera dans la démarche. Il existe aussi un site internet qui prend de l'ampleur : <https://www.faune-lr.org>, et cliquer sur « j'aimerais participer ».



## Informations municipales

### Le débat citoyen

Le mercredi 13 mars, nous nous sommes rencontrés pour élaborer les suggestions que nous devons faire dans le cadre du grand débat national.

Nous nous sommes exprimés déjà sur le sujet, vous le savez : nous ne nourrissons pas d'espoir irraisonné sur ses conséquences ! Par contre, une présence nombreuse, un ton général à l'écoute et à l'échange, des propositions intelligentes et réfléchies ont été de mise. Cela à une époque où de lourdes questions vont être tranchées. Je pense à l'Europe, à la place du citoyen dans la société, à l'attitude de nos Etats face au changement climatique, à la paupérisation, à l'inégalité face à l'impôt. Ces questions qui doivent être résolues pratiquement dans le temps long, auront besoin de citoyens résolus et raisonnables, pour ne pas être réglées par l'arbitraire et la fausse facilité qui nous mèneront vers de grandes injustices . Cette réunion, qui nous a permis de mieux nous connaître, de mieux nous comprendre, et de pouvoir être nourri de la réflexion de l'autre, mérite d'être reconduite.

La synthèse des points qui ont été abordés au cours de cette rencontre figure en dernière page de ce bulletin.

### Le radon

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) a lancé une vaste campagne pour sensibiliser les communes ayant des risques sanitaires liés au radon. Celui-ci possède une radioactivité naturelle, et est présent dans certains sols de la commune. Nos anciens ont très bien vécu avec cela mais de nouvelles façon de vivre liées à un habitat bien isolé, sans « courant d'air », des activités moins « à l'extérieur », ont changé les conditions de risque. Inscrite dans cette campagne, la mairie va mesurer les effets du radons dans les locaux et habitations communales. Nous allons donc faire l'achat des appareils de mesure « adhoc ». Nous les prêterons aux habitants désireux de faire ces investigations. Au vu des relevés, nous organiserons une réunion d'information et de sensibilisation accompagnée de conseils.

Si vous ne voulez pas trouver votre courrier enseveli sous des monceaux de papiers et de prospectus publicitaires, venez retirer à la mairie des autocollants que vous apposerez sur votre boîte aux lettres.

Et ça marche !



## Informations diverses

### Des pensées pour

Il a presque 1 an, le petit Augustin du hameau de Driolles, fils de Cédric Decoret et d'Estelle Garcia. Comme son arrière grand-père Julien Perrier, il passe sa toute petite enfance à Driolles, juste à côté de la Bastide, ces magnifiques hameaux de la Fage face à Bourras. Nous lui souhaitons plein de bonheur, comme à ses parents. D'autres tout petits vivent leurs premiers sourires dans notre commune de Saint-Roman, et nous partageons volontiers de si bonnes nouvelles, tôt ou tard, si elles n'ont pas la malice de nous échapper.

André Ducros et André Hébrard, par contre, nous ont quittés. Ils avaient en commun d'être nés, d'avoir vécu toute leur vie, d'avoir travaillé sans cesse, de n'avoir jamais sous aucun prétexte, quitté le territoire de Saint Roman. Nous devons beaucoup à ces anciens, qui ont participé à dessiner, entretenir, sauvegarder le paysage comme nous avons bien du mal à continuer de le faire malgré les engins dont ils n'ont pas disposé. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce qu'ils nous ont laissé.

Le recensement 2018 a eu cela d'étonnant que la population a légèrement diminué. Bien sûr, un recensement, ce n'est pas les listes électorales, encore moins le compte des connaissances et voisins : c'est l'officiel. Il s'avère que plusieurs jeunes qui remplissaient il y a quelque temps les cars scolaires ont filé vers leur vie, vers de nouvelles aventures ! Bonne route à eux.

Sylvie Fenétrier est dans l'obligation de travailler durement à sa rééducation après l'accident vasculaire qui l'a rattrapée dans la solitude de Pradeyret. Beaucoup d'habitants, amis, collègues et voisins pensent à elle et l'encouragent. Il en va de même pour ceux dont la santé fait des siennes, et que par pudeur on ne nommera pas ici. Mais qu'ils sachent que nos pensées vont vers eux et que nous sommes là.

### Ornithoquoi ??

Bérenger Rémy habitant de Teulon dans la vallée du Recodier, et travaillant pour Natura 2000 intervient une fois par mois sur la radio locale en tant que spécialiste de la biodiversité. Il y parle de nature et d'oiseaux rares menacés, de tout ce qu'il observe et nous transmet ce qui, juste autour de chez nous, nous aurait échappé ! Il y a cette nature, richesse en danger que nous pouvons connaître pour la sauvegarder.

L'émission s'appelle ORNITHOQUOI.

Écoutez Radio escapade sur 104.1 ou 103.3 ou sur le site Internet de la radio.



## Nature, culture, festivités

### L'association « Les Romances » : Fête votive et autres dates

L'association 'Les Romances ' organise la tournée des fougasses le **dimanche 14 juillet 2019**. Nous comptons sur vous pour votre soutien.

Nous espérons aussi vous voir nombreux pour la fête du village le **vendredi 26 et le samedi 27 juillet** à Saint Roman.

Le **dimanche 4 août**, nous organisons un loto en plein air à 15 heures à la bergerie. De nombreux lots sont à gagner. Nous vous attendons.

La présidente Karine Saëz Pécoul

### Les 400 coups : la colo qui se met en scène !

Quinze comédienn.e.s en herbe, trois animatrices de choc, deux minibus et un camp de toile. Des ados de toute la France, leurs rêves, leurs imaginaires, qui se mettent en scène... et en tournée ! Pendant douze jours, entre création théâtrale et vie collective, notre petite troupe arpentera les alentours du Vigan pour proposer le spectacle construit par les jeunes. Vous nous verrez sans doute déambuler gaiement dans vos rues pour vous inviter à ce spectacle, alors à bientôt !

Nous jouerons à Saint-Roman-de-Codières le **jeudi 25 juillet à 18h**, au théâtre de verdure. Nous vous proposons ensuite de rencontrer l'équipe autour d'un petit apéro !

**Pour en savoir plus sur l'association : <http://www.les400coups-colo.fr/>**



### “Les ondes” : qu'en est-il aujourd'hui ?

Ondes qui gênent (électromagnétiques, Linky, 5G ...), ondes qui protègent (scalaires, informationnelles ...)  
Conférence d'Alice Thibaut, naturopathe

**Vendredi 12 juillet 2019**

**19h-20h30**

**à la bergerie du Trescol de Saint Roman de Codières**

Alice Thibaut a trouvé refuge dans les Cévennes afin de protéger sa forte sensibilité aux ondes électromagnétiques.

Elle a beaucoup travaillé et expérimenté sur ces sujets et souhaite nous faire partager son expérience.

*Contact* : François Thévenin (06 76 81 97 80), avec le soutien de l'association « Des racines à la tête ».

## Nature, culture, festivités

### Nouvelles de votre médiathèque

Comme toujours, nous nous joignons à la mairie pour explorer des projets passionnants. Tout au long de cette année, la biodiversité est à l'honneur et les bénévoles de la médiathèque sont toujours présents aux manifestations. Dans nos locaux, vous trouverez une multitude d'ouvrages sur le sujet à emprunter ou à consulter.

Pour l'automne nous préparons déjà un programme : journée "**Saint Roman Noir**" (dédiée à la littérature policière) ; "**Le haut Vidourle au Moyen Âge**" ; "**L'eau, ça marche comment ici ?**". Et peut être des films pour jeunes et moins jeunes. Les informations nécessaires vous seront données en temps et en heure.

#### Horaires d'été :

Mardi 16h30 à 18h30

Mercredi : accompagnement scolaire sur demande (prendre contact par mail : [biblio.stroman@gmail.com](mailto:biblio.stroman@gmail.com))

Vendredi 16h30 à 18h30

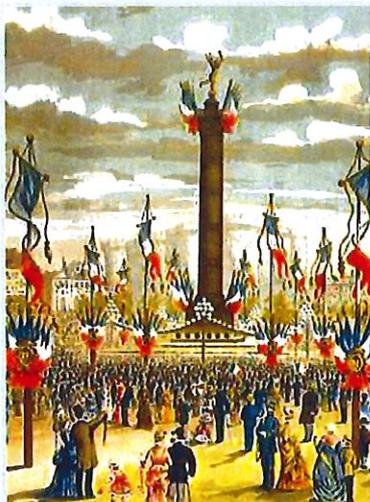
Samedi 10h00 à 12h00

Bénévoles :

Joana BENICHOU, Cécile CALVET, Catherine CAPIETTO, Geneviève DECISIER, Sylvie DE HAYNIN, Sylvie FENETRIER, Véronique GARÇON, Adrienne LAUTRIC, Isa ODENHARDT, Béatrice PALENCHER, Florence REMY, Odette SALERY, François THEVENIN, Josette TORREGROSA .

La liste des nouveaux ouvrages dont la médiathèque s'est portée acquéreur est jointe au présent bulletin.

### Le 14 juillet



A l'occasion de la fête nationale, les habitants de la commune sont conviés le **dimanche 14 juillet 2019 à 11 heures** à la mairie.

L'intervention du maire sera suivie d'un repas offert par la municipalité.

Vous y êtes tous bienvenus.

### Le repas des chasseurs

aura lieu le **samedi 3 août 2019** à midi à la bergerie du Trescol.

Inscriptions nécessaires auprès de Francis Sauzet (06 89 21 61 65) ou de Thierry Landes (06 63 46 25 68)

### L'église de Saint-Roman de Cordières

Souvent ouverte aux passants demandeurs d'une pause dans le calme de cette belle église, elle a été pleine pour le mariage de Sandrine et Christophe qui a eu lieu le 15 juin.

La messe de l'été sera célébrée par le père Fabio **dimanche 14 juillet à 10h30.**

## Nature, culture, festivités



L'association Exhale présente la 4<sup>ème</sup> édition du festival de musique et des arts de la scène « Les Romanesques » qui se déroulera les 24 et 25 août 2019 à St Roman de Codières.. L'originalité de ce festival est la diversité des arts proposés, la mise en exergue de la nature, le tout dans une ambiance chaleureuse et familiale. Théâtre, cirque et musique : de la musique baroque au jazz, en passant par les musiques du monde et la musique traditionnelle, avec une sensibilité affirmée pour la musique classique. Le fil directeur de cette 4<sup>ème</sup> édition sera le cirque de rue, avec des ateliers tout public animés par Lucie Rouau et Romain Parnet, la présence des Géants du Sud sur toute la durée du festival et la dernière création de la compagnie CirkVOST : « le silence dans l'écho ».



Nous retrouverons le chœur lyrique Ars Vocalis sous la direction de Marie-Paule Nounou, qui nous offrira cette année le célèbre *Gloria*, le sublime *Magnificat* et le vaillant *Credo* d'Antonio Vivaldi. Au programme également : une scène ouverte à tous ceux qui souhaiteraient se produire, le Lady Scott Quintet, un concert au lever de soleil avec Sphinx Colibri, une balade exceptionnelle en compagnie de l'ethnobotaniste Alain Renaux, la voix envoûtante de Charles Sangnoir, du piano 4 mains dans la Tour avec Emma Rouau et Jérémy Velez pour nous faire voyager de Rachmaninov à Piazzolla, le Duo Presque Classique et ses "tubes" de la musique classique revisités avec malice et inventivité, l'abolition des frontières avec Qalam et Adil Smaali... et bien plus encore. Venez nombreux participer à la fête !

**Tarifs :** Accès libre au festival. Billetterie pour le concert *Vivaldi* (10 €), le *Duo Presque Classique* (7 €) et *Qalam & Adil Smaali* (5 €) Billetterie gratuite jusqu'à 16 ans. Tous les autres spectacles sont gratuits ou sur participation libre.

**Petite faim :** Buvette et restauration sur place. Marché paysan de St Roman le samedi jusque 14h.

Toutes les infos : [www.lesromanesques.fr](http://www.lesromanesques.fr)

Pour participer à la scène ouverte et réserver: [exhale.asso@gmail.com](mailto:exhale.asso@gmail.com)

### SAMEDI 24 AOÛT 2019

**9h** Le petit marché local & animé  
**Au cours du marché** Cirque JONGLERIES  
 Lucie Rouau & Romain Parnet  
**REPAS GOURMANDS DU MARCHÉ**  
**13h30** Cirque LES GÉANTS DU SUD  
 Déambulation de marionnettes géantes  
**14h30** Théâtre LA FIN DU MONDE Les bouffons des toits.  
**14h30-16h** Animation DÉCOUVERTE DU CIRQUE Lucie Rouau et Romain Parnet  
**16h** Cirque LES GÉANTS DU SUD  
**17h** Concert VIVALDI Ars Vocalis  
**18h15** Cirque LES GÉANTS DU SUD  
**19h** Tirage TOMBOLA  
**D'IONS ENSEMBLE**  
**20h** Concert LADY SCOTT QUINTET  
**21h15** Cirque LE SILENCE DANS L' ÉCHO  
 Cie CirkVost // Le Passager  
**NUIT AUX BELLES ÉTOILES**

### DIMANCHE 25 AOÛT 2019

**LEVER DE SOLEIL**  
**7h** Concert SPHINX COLIBRI  
**PETIT DÉJEUNER AU CHANT DES OISEAUX**  
**8h30** Réveil Corporel YOGA Fanny Férin  
**10h-12h30** Balade EN COMPAGNIE  
 D'ALAIN RENAUX Ethnobotaniste  
**11h** Concert LA CHANSON NOIRE Charles Sangnoir  
**12h30** Cirque LES GÉANTS DU SUD  
**PIQUE-NIQUE CHAMPÊTRE**  
**14h** Concert PIANO à 2 ou 4 MAINS :  
 de RACHMANINOV à PIAZZOLLA  
 Emma Rouau et Jérémy Velez  
**13h-15h30** Multi-arts SCÈNE OUVERTE  
**16h** Concert DUO PRESQUE CLASSIQUE  
**15h30-17h** Animation DÉCOUVERTE DU  
 CIRQUE Lucie Rouau et Romain Parnet  
**17h15** Cirque LES GÉANTS DU SUD  
**18h** Concert QALAM & ADIL SMAALI  
**CLÔTURE DU FESTIVAL**

# Titre de l'article intérieur

## Grand débat citoyen

La mairie avait organisé le mercredi 13 mars 2019 un « Débat citoyen », dans le cadre du Grand débat lancé au niveau national.

Plus d'une trentaine d'habitants de la commune y ont participé, et la synthèse ci-dessous a été adressée aux organisateurs du Grand débat.

### FISCALITE DEPENSES PUBLIQUES

Remettre la TVA à 33% sur les produits de luxe  
Remplacer l'ISF par une tranche d'impôt supérieure  
Renforcer la lutte contre la fraude fiscale  
Opérer une harmonisation fiscale européenne  
Supprimer les niches fiscales  
Supprimer la taxe carbone sur le carburant, la remplacer par une vignette étalonnée sur la puissance automobile  
Suppression de la taxe d'habitation  
Fusionner la CSG et l'impôt sur le revenu  
Passer de 5 à 7 tranches d'impôt  
Inclure dans le calcul de l'impôt sur le revenu un pourcentage qui reviendrait aux collectivités locales  
Distribution de la richesse par des circuits courts locaux  
Taxer aux frontières de l'Europe les produits issus de pays pratiquant le dumping social  
Augmentation des minima sociaux, retraite, livret A, RSA etc.  
Remboursement santé dégressif pour les gros revenus  
Aide sociale plafonnée sous conditions de ressources

Créer une frontière étanche entre les fonctionnaires de l'Etat et le monde des affaires  
Définir une nouvelle Constitution  
Comptabiliser le vote blanc  
Mettre au point un système référendaire notamment municipal

### ORGANISATION DE L'ÉTAT

Beaucoup plus de décentralisation  
Il n'y a pas assez de déconcentration de l'État  
Non-rééligibilité des élus condamnés

### TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Taxer le fuel aérien et maritime  
Accélérer les mesures pro écologiques  
Economiser l'énergie de l'éclairage publique  
Accélérer l'isolation des habitations ainsi que l'abandon des énergies fossiles et nucléaires  
Accélérer la mise au point des moteurs à hydrogène  
Accélérer le développement du photovoltaïque et de l'éolien

### DEMOCRATIE ET CITOYENNETÉ

Rendre obligatoire le vote  
Ajouter de la proportionnelle  
Rétablir le septennat  
Élire le Président de la République par l'Assemblée nationale

## Nature, culture, festivités

### Maïa et Pierre Paulin

Si vous ne l'avez pas déjà fait, rendez vous vite à Saint Jean du Gard, au musée des Vallées cévenoles, baptisé Maison Rouge, du nom de l'ancienne filature dans laquelle il a pris place. A la fois pour voir ou revoir ce fabuleux musée : toutes les Cévennes dans un musée !

Mais aussi pour découvrir certaines des plus belles créations de Pierre Paulin, designer de renom, qui s'était installé à Saint Roman à la fin des années 80.

Entre traditions et modernité, un bien joli clin d'œil !

Attention, l'exposition Maïa et Pierre Paulin, « Design en Cévennes » **se termine le 21 juillet 2019.**

Nous nous rappelons aussi que Pierre Paulin nous a quittés il y a maintenant dix ans. Nos pensées vont vers sa famille.

# Un designer en Cévennes 5/5/19

Vedette des sixties, Pierre Paulin avait adopté la région. Une sélection de meubles retrace son parcours.

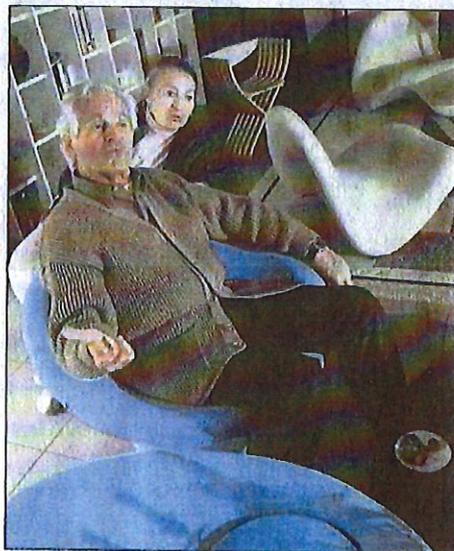
Le musée des Vallées cévenoles à Saint-Jean-du-Gard fait dialoguer ses collections patrimoniales avec la création contemporaine. Maïa et Pierre Paulin sont actuellement en vedette dans la salle d'exposition temporaire sous le titre "Design en Cévennes".

Pierre Paulin (1927-2009) fut un fameux designer des Trente Glorieuses, créateur de sièges en tissus extensibles aux formes rondes, emblématiques d'une France friande de modernité.

En 1970, Paulin est choisi par Georges et Claude Pompidou pour réaménager les appartements de l'Élysée, faisant sensation avec des tables basses minimalistes et des canapés torsadés en Jersey aux couleurs pop.

#### Pompidou et Mitterrand

Avec Maïa Wodzislawska, sa collaboratrice et seconde épouse, ils fondent une agence de design (ASDSA) qui internationalise la griffe Paulin. Mais un conflit avec des associés marginalise le couple qui, au début des années 1990, se réfugie en Cévennes. Pierre Paulin construit une grande maison en pleine nature à Saint-Roman-de-Codrières, dans le Gard. Il y retrouve sérénité et inspiration,



■ Pierre et Maïa Paulin en 2008 à Saint-Roman. DOMINIQUE QUET

décédant à 81 ans en 2009, au moment où les musées (MoMA à New York, Manufacture des Gobelins à Paris) et les salles de vente consacrent ses créations.

Dix ans plus tard, Maïa Paulin veille toujours sur la postérité de son mari et continue de faire vivre une œuvre toujours réédi-

tée. Elle est l'organisatrice de cette exposition dont le mobilier provient en majorité de sa propriété de Saint-Roman-de-Codrières, aujourd'hui inscrite à l'inventaire des Monuments historiques.

Des lithographies (Lansky, Polon, Lindström...), des souvenirs de voyages (Japon), les

livres d'une bibliothèque, campent le décor quotidien du designer. On découvre ensuite une sélection représentative de ses meubles. « Elle n'est pas chronologique car Pierre (Paulin) a souvent décliné les mêmes idées, notamment les plâtres, dans plusieurs matières », explique Maïa Paulin, racontant « son perfectionnisme, la façon dont il se battait pour peaufiner une courbe d'un ou deux millimètres. Les bureaux d'études des fabricants étaient sidérés par son exactitude alors qu'il travaillait à l'équerre ». De son premier fauteuil scandinave très épuré en merisier, une pièce unique de 1951, aux chaises industrielles en plastique des années 80, la production de Pierre Paulin comprend des sièges iconiques comme le confortable *Mushroom*, « *fauteuil champignon* » vedette des sixties, ou encore l'élégant *Ribbon chair*. On voit aussi un siège ouvragé, chef-d'œuvre d'ébénisterie réalisés pour le bureau de François Mitterrand. Il a été prêté par le Mobilier National.

La reconstitution du salon des Paulin à Saint-Roman-de-Codrières, une variation géométrique du *Divan* arabe, ouvre au visiteur l'intimité du créateur.

JEAN-MARIE GAVALDA  
jmgvalda@midlibre.com

#### MUSÉE

#### Protestants et vers à soie

Baptisé Maison Rouge, le musée des Vallées cévenoles est un des derniers nés de la région. Ouvert en 2018 dans une ancienne filature de Saint-Jean-du-Gard, magistralement rénovée et prolongée par un bâtiment moderne, il abrite de riches collections ethnographiques, historiques, d'arts et traditions populaires de la vie rurale des Cévennes, du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours.

L'histoire du protestantisme, intimement liée à ce secteur, est évoquée au début du parcours. L'élevage d'abord artisanal, puis industrialisé, de la production du vers à soie, est mis en scène avec pédagogie dans un ancien atelier. Constitué par Daniel Travier, un collectionneur passionné et généreux, ce fonds de 30 000 objets (environ 10 000 exposés), longtemps conservé dans des locaux associatifs, se trouve valorisé dans les espaces muséaux de la Maison Rouge. Une formidable immersion dans la vie quotidienne des Cévennes à travers les âges. Ouvert tous les jours (10h / 12h30, 13h30/18h). maisonrouge-musee.fr 04 66 85 10 48

## 4 / LE DÉBROUSSAILLEMENT

L'entretien régulier de la végétation sur votre propriété limite la propagation du feu.

- 17 Votre propriété n'est pas débroussaillée sur une zone de 50 mètres.....
- 0 Votre propriété a été débroussaillée sur une zone de 50 mètres.....
- 5 Vous ne connaissez pas du tout la législation en matière de débroussaillage.....
- 1 Vous connaissez la législation en matière de débroussaillage et la conduite à tenir en cas d'incendie.....

Nombre total de points :

## Êtes-vous bien protégés ?

Additionnez les points obtenus dans les 4 catégories de questions et vérifiez votre niveau de protection face aux incendies de forêt.

**ENTRE 0 ET 16** Votre maison est **protégée** mais elle **n'est pas invulnérable**.

Soyez vigilant, continuez à entretenir vos extérieurs et à réaliser vos débroussailllements.

**ENTRE 17 ET 30** Votre habitat est **vulnérable** au risque d'incendie. Vous devez mettre en place des mesures de sécurité pour bien protéger votre maison et ceux qui y vivent. Renseignez-vous auprès de votre mairie !

**ENTRE 31 ET 48** Votre habitat est **très vulnérable** au risque d'incendie. Vous devez agir très rapidement pour vous protéger et protéger vos proches. Vous pouvez réduire grandement les risques de propagation en agissant sur la végétation présente sur votre propriété. Renseignez-vous vite auprès de votre mairie !

**PLUS DE 49** Votre habitat est **extrêmement vulnérable** au risque d'incendie et vous devez agir immédiatement. Votre parcelle n'est pas protégée et peut être ravagée par un incendie ayant de graves conséquences sur vos biens et votre famille. **Renseignez-vous au plus vite** auprès de votre mairie qui saura vous indiquer les règles indispensables à connaître et à appliquer pour **vous protéger des feux de forêt**.

## AUTO-EVALUATION

# Et vous ... Jouez-vous avec le feu ?

**ÉVALUEZ VOTRE NIVEAU DE VULNÉRABILITÉ** face au risque d'incendie de forêt, en répondant aux questions suivantes. Reportez-vous ensuite aux résultats pour savoir si vous **ÊTES BIEN PROTÉGÉS**.

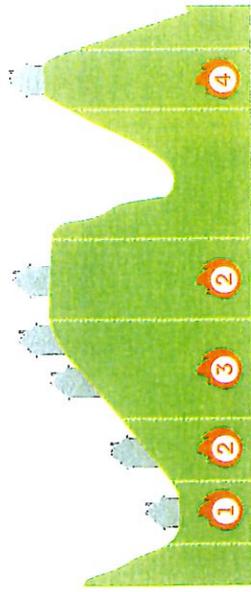
## 1 / LA SITUATION DE VOTRE MAISON

Où se situe votre habitation ?

Nombre total de points :

**Le relief influence grandement la vitesse de propagation du feu.**

Fond de vallon ?  
Sur un versant ?  
Sur une crête ?  
Évaluez la localisation de votre habitation par rapport au relief et reportez le nombre de points correspondant.



**Vos voisins vivent-ils près de vous ?**

Nombre total de points :

**La densité d'habitation : un facteur important dont il faut tenir compte.**

Zone d'habitation très dense ?  
Moyennement dense ?  
Isolée ?  
Reportez le nombre de points qui correspond le mieux à votre cas.

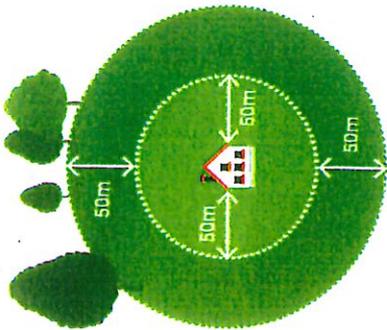


Très dense : ++ de 5 habitations voisines dans un rayon de 50 m.

Moyennement dense : 3 à 5 habitations dans un rayon de 50 m.

Lâche : 2 habitations ou moins dans un rayon de 50 m.

## 2 ZONES À IDENTIFIER AUTOUR DE VOTRE MAISON



- Aux abords immédiats de votre maison : depuis les murs de votre maison jusqu'à 50 mètres de distance.
- 50 mètres au-delà de la première zone, c'est-à-dire entre 50 et 100 mètres de votre maison.

## 2 / VOTRE MAISON

La protection de votre habitation réduit considérablement les risques de destruction.

- Ma toiture et mes gouttières sont régulièrement remplies de végétaux morts..... **3**
- Mes matériaux et menuiseries (gouttières, volets, encadrements) sont en plastique **3**
- Mes matériaux et menuiseries sont en bois..... **1**
- Mes matériaux et menuiseries sont en métal ou en aluminium..... **0**
- Ma cheminée et/ou mes bouches d'aération ne sont pas dotées d'un dispositif de fermeture..... **3**

Nombre total de points :

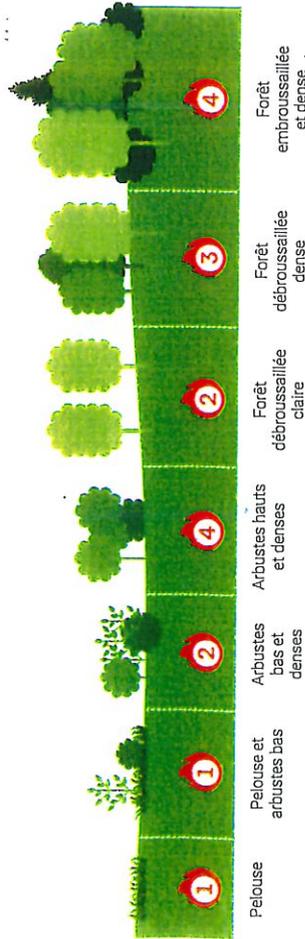
Quel type de végétation sensible trouvez-vous dans les 50 premiers mètres autour de chez vous ?

Nombre total de points :

Et dans les 50 mètres suivants ?

Nombre total de points :

Appliquez la note de la formation végétale la plus sensible et présente pour chacune des 2 zones (50 mètres, et entre 50 et 100 mètres).



La végétation présente aux abords de votre maison est le facteur principal dans la progression du feu.

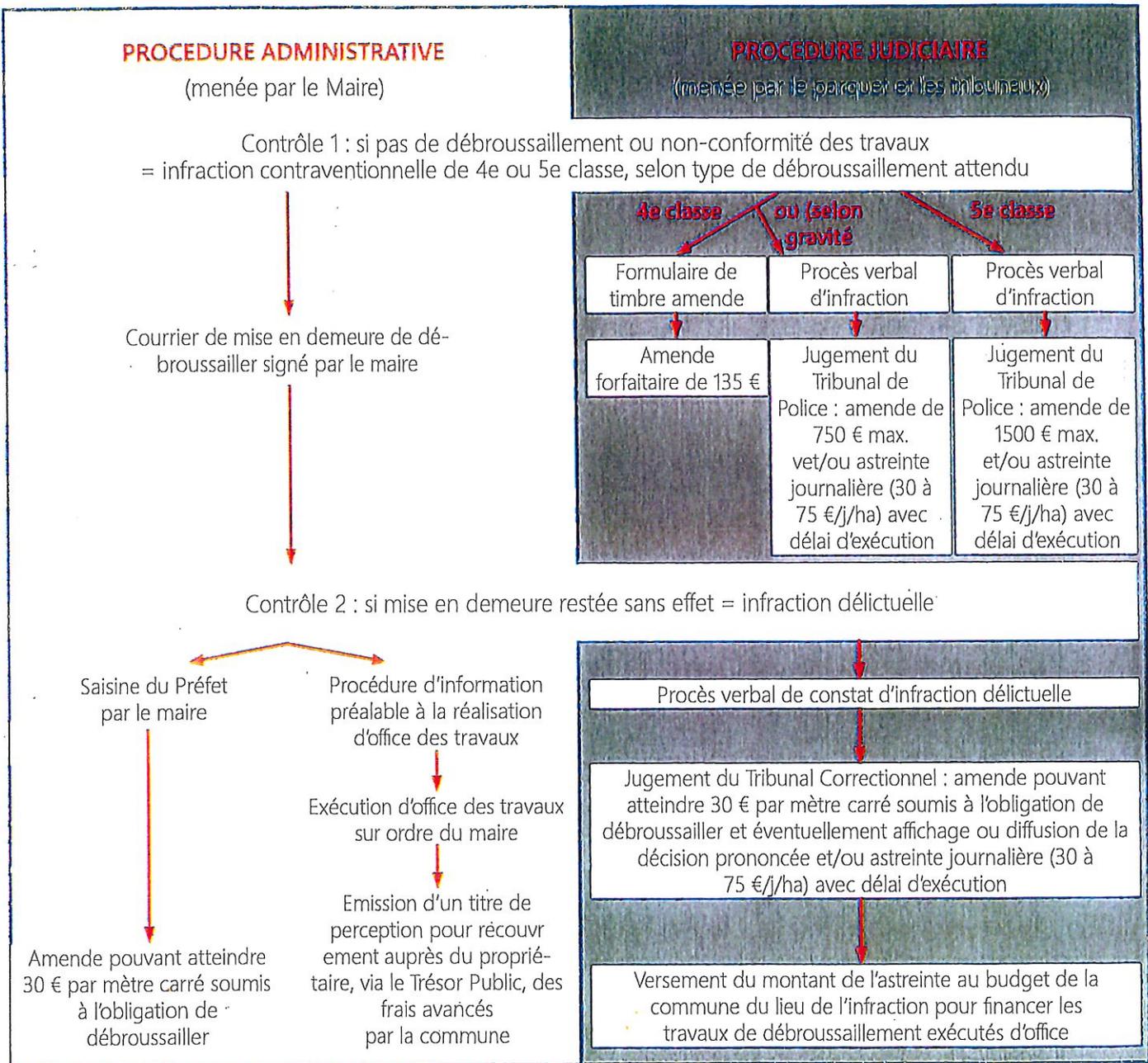
## 3 / VOS EXTÉRIEURS

Des aménagements extérieurs adaptés réduisent les risques de propagation.

- Vous avez des matériaux inflammables stockés à l'extérieur de votre maison (peintures, citernes, bois de chauffage, abris jardin, ...)..... **3**
- Vous avez une véranda ou une baie vitrée sans volets et exposée aux rayonnements..... **2**
- Votre propriété est clôturée par une haie végétale..... **4**
- Votre propriété est clôturée par un grillage..... **2**
- Votre propriété est clôturée par un mur..... **1**
- Des arbres sont plantés à moins de 3 mètres des façades de votre maison ou surplombent votre toiture..... **4**
- Vous avez un barbecue installé sur un sol non combustible (dalle, béton, ...)..... **2**
- Votre propriété est fermée par un portail automatique..... **2**
- Votre propriété est fermée par un portail manuel ou n'est pas fermée..... **0**
- Deux voitures peuvent se croiser sur votre chemin d'accès..... **0**
- Deux voitures ne peuvent pas se croiser facilement sur votre chemin d'accès..... **3**

Nombre total de points :

### 2 procédures possibles, pouvant être menées conjointement



### En savoir plus



[www.collectivitesforestieres-occitanie.org](http://www.collectivitesforestieres-occitanie.org)

- ▶ Détails des procédures coercitives, avec textes de référence
- ▶ Exemples de courriers de mise en demeure, de courriers de notification de réalisation d'office des travaux et d'arrêtés municipaux portant exécution d'office des travaux

Document réalisé avec le soutien financier de :



## CONTACTEZ-NOUS!

COMMUNES et COLLECTIVITES FORESTIERES DU GARD

Siège social : 1, place de la Mairie - 30 126 LIRAC  
Correspondance : Les Athamantes n°4 - 740,  
Avenue des Apothicaires - 34 090 MONTPELLIER



[gard@communesforestieres.org](mailto:gard@communesforestieres.org)



[www.collectivitesforestieres-occitanie.org](http://www.collectivitesforestieres-occitanie.org)



04.11.79.85.17



@communes forest



**Nouveaux livres • nouveaux CD • nouveaux DVD**  
**Et toujours des manifestations en collaboration avec la mairie**

Ouvrages pour adultes

« Je suis orthophoniste. Je travaille avec les mots et avec le silence. Les non-dits. Je travaille avec la honte, le secret, les regrets. Je travaille avec l'absence, les souvenirs disparus, et ceux qui ressurgissent, au détour d'un prénom, d'une image, d'un mot. Je travaille avec les douleurs d'hier et celles d'aujourd'hui. Les confidences.

Et la peur de mourir.

Cela fait partie de mon métier.

Mais ce qui continue de m'étonner, ce qui me sidère même, ce qui encore aujourd'hui, après plus de dix ans de pratique, me coupe parfois littéralement le souffle, c'est la pérennité des douleurs d'enfance. Une empreinte ardente, incandescente, malgré les années. Qui ne s'efface pas. »

*Michka est en train de perdre peu à peu l'usage de la parole. Autour d'elles, deux personnes se retrouvent : Marie, une jeune femme dont elle est très proche, et Jérôme, l'orthophoniste chargé de la suivre.*



1938. Naples. Le professeur Renato Caccioppoli (1904-1959) est un génie napolitain des mathématiques, universellement reconnu, et une figure célèbre dans sa ville. D'une beauté diabolique, ce petit-fils déjanté de Mikhaïl Bakounine se met en tête de pourrir la rencontre en fanfares et défilés des deux compères, Mussolini et Hitler, venus passer une journée, le 5 mai, dans la grande Cité capitale couverte de croix gammées et de faisceaux fascistes. En plein triomphe du nazisme, aux yeux de toute une population et de toute une Europe qui hurlent à la guerre et d'une Italie qui, la même année, vote les lois raciales, un homme se dresse, l'ironie à la bouche et au geste, et ridiculise le racisme, le conformisme, la soumission, la bêtise. Une histoire vraie, exemplaire, lumineuse, folle, ivre, drôle et tragique.

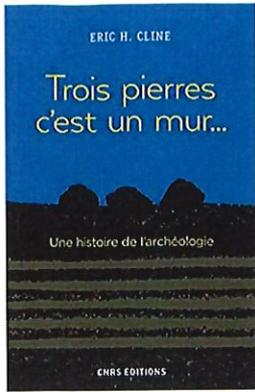
De 1940 à 1944, quelques centaines de juifs sont venus s'installer ou séjourner dans les Cévennes, entre Gard et Lozère. Vallées et montagnes les ont presque tous sauvés, malgré les rafles, la gendarmerie puis les troupes et polices d'occupation. Juifs français et étrangers, antinazis allemands, enfants isolés et familles entières ont trouvé ici l'asile et le salut. Ils le doivent à une géographie tourmentée et à la culture historique de la population cévenole : les descendants des Camisards, habitués à tenir tête à l'Etat oppressif, ont ouvert aux juifs les portes de leur pays de schiste, de Bible et de mémoire.



Lors de l'hiver 1911, l'asile d'aliénés de Sharston, dans le Yorkshire, accueille une nouvelle pensionnaire : Ella, qui a brisé une vitre de la filature dans laquelle elle travaillait depuis l'enfance. Si elle espère d'abord être rapidement libérée, elle finit par s'habituer à la routine de l'institution. Hommes et femmes travaillent et vivent chacun de leur côté : les hommes cultivent la terre tandis que les femmes accomplissent leurs tâches à l'intérieur. Ils sont néanmoins réunis chaque vendredi dans une somptueuse salle de bal. Ella y retrouvera John, un « mélancolique irlandais ». Tous deux danseront, toujours plus fébriles et plus épris. À la tête de l'orchestre, le docteur Fuller observe ses patients valser. Séduit par l'eugénisme et par le projet de loi sur le Contrôle des faibles d'esprit, Fuller a de grands projets pour guérir les malades. Projets qui pourraient avoir des conséquences désastreuses pour Ella et John. Après Le chagrin des vivants, Anna Hope parvient de nouveau à transformer une réalité historique méconnue en un roman subtil et puissant, entraînant le lecteur dans une ronde passionnée et dangereuse.

Fils de mineur de la Grand'Combe et descendant de paysans huguenots de Vialas, Aimé Vignon est un concentré de Cévennes. Instituteur, prédicateur laïque, conteur cévenol, il enseignait le français à ses élèves, mais affectionnait particulièrement la langue parlée par les 'anciens' -le cévenol disait-il- qu'il parlait lors des nombreuses 'veillées cévenoles' pendant lesquelles il passionnait son auditoire -du plus jeune au plus vieux- en partageant la mémoire des Cévennes, à travers histoires, légendes, poésies, contes et partages divers sur la vie quotidienne de ce pays qu'il aimait tant. Dans cet ouvrage qui fait maintenant partie du patrimoine cévenol, il nous raconte l'été à la campagne d'un jeune citadin qui retourne au village. Entre les grands-parents, les chèvres, les travaux des champs et le culte du dimanche, c'est toute une jeunesse insouciante et savoureuse qui se déroule sous nos yeux. C'est aussi tout un monde en partie disparu qui revit avec la verve cévenole d'Aimé Vignon. Préface de Daniel Travier, fondateur de Maison Rouge, musée des vallées cévenoles.





À la lueur d'une bougie, Howard Carter scrute l'intérieur de la tombe du pharaon Toutankhamon. Il cligne des yeux. Derrière lui, on s'agite, on l'interroge : " Que voyez-vous ? – Des merveilles ! " répond-il.

À la lueur d'une bougie, Howard Carter scrute l'intérieur de la tombe du pharaon Toutankhamon. Il cligne des yeux. Derrière lui, on s'agite, on l'interroge : " Que voyez-vous ? – Des merveilles ! " répond-il. La découverte sera suivie de dix années de labeur, de fouilles minutieuses. Aujourd'hui, l'archéologue garde en main la pioche et la truelle, mais il n'hésite pas à se servir du tomodensitomètre, de l'ADN, ou du scanner haute définition. Les techniques d'investigation progressent et les mystères du pharaon s'éclaircissent.

Cline nous livre une fascinante histoire de l'archéologie. Fort de plus de trente ans de chantiers de fouilles, en Grèce et au Levant, il nous entraîne dans un Grand Tour haletant à travers les âges et les continents : Pompéi, Troie, Ur, Copán... mais encore Chauvet, Göbekli Tepe, Santorin, Teotihuacán, Machu Picchu... Il nous guide aussi dans le panthéon des archéologues, à la rencontre d'un Heinrich Schliemann ou d'une Kathleen Kenyon, non sans parfois démythifier quelques figures tutélaires d'une aventure souvent collective.

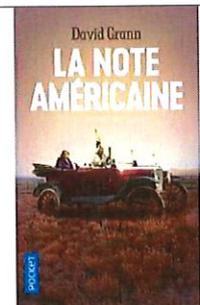
Son récit, au style enlevé, donne les clés pour comprendre l'archéologie en rendant compte des avancées les plus récentes de la recherche. Il dévoile aussi à chacun les techniques aujourd'hui employées pour repérer, dater, fouiller, conserver... en une passionnante initiation.

Une histoire culturelle du loup par l'image, merveilleusement décryptée et racontée par le spécialiste du bestiaire médiéval.



Raymonde Bidochon, par on ne sait quel miracle, est parvenue à traîner son rustre de mari dans un musée ! Le choc culturel est total. Comment va réagir Robert en découvrant les toiles de Picasso, Degas, Bacon, Manet, Soulages ou Bruegel, entre autres? C'est ce que vous découvrirez en lisant ce livre. En association avec les musées des Beaux-Arts de Caen et de Lyon, Binet nous régale des réactions des Bidochon face à ces toiles de maîtres, magnifiquement reproduites. 20 tableaux prestigieux, exposés dans ces musées, ont été choisis par l'auteur, qui a ensuite dessiné les réactions de ses personnages. Et leurs conservateurs nous éclairent aussi sur le contexte historique et de manière ludique. Ce livre, outre sa dimension humoristique et sa belle jaquette, est un véritable ouvrage de vulgarisation de l'art, riche, accessible et documenté.

Journaliste américain, David Grann connaît l'histoire de son pays. C'est du moins ce qu'il croyait jusqu'à ce qu'on lui parle de la tribu amérindienne Osage, décimée dans les années 1920 dans des circonstances très troubles. Interloqué, l'homme se passionne pour cette affaire et commence un minutieux travail de documentation afin de reconstituer le cours des événements. Événements dont la résolution permit à un certain Hoover d'accéder à davantage de pouvoir. La Note américaine de David Grann raconte cette histoire, celle du peuple Osage.



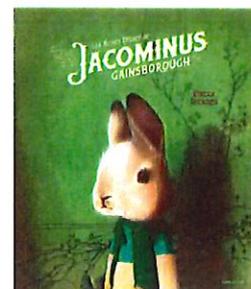
Le premier guide de terrain sur le comportement des plantes.

Voici les plantes comme vous ne les avez jamais vues ! Unique en son genre, ce guide de terrain nous révèle la vie insoupçonnée des végétaux de nos jardins et de nos terroirs.

La tomate n'est pas un automate

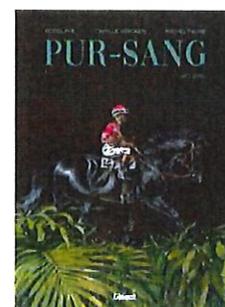
Lorsque vous vous approchez d'une plante, celle-ci vous voit. Si vous la touchez, elle le saura. Et elle a de la mémoire. Les fleurs, les arbres, les mousses et les champignons vivent, bougent, sentent, communiquent, se battent et s'unissent. Certaines espèces parlent aux animaux, d'autres fondent des alliances vitales, d'autres encore font de la musique. Nul besoin d'aller chercher les plantes exotiques pour observer des cas extraordinaires : elles vivent là, tout près de nous. Il suffit de se pencher vers elles. C'est ce que propose ce guide de terrain indispensable, qui enchantera vos balades.

Une fresque unique pour parler à tous du bonheur d'être en vie, à travers le destin d'un humble petit lapin.  
Dès 5 ans.



Toujours à la recherche de son père, Lyra poursuit sa route vers le palais de Svalbard, lorsqu'elle est capturée par des ours en armure et livrée au roi Iofur. Pour sauver sa peau et permettre à Lorek de regagner son trône, elle devra faire preuve d'une audace sans précédent. Parviendra-t-elle à s'échapper et à retrouver Lord Asriel à temps ? Et pourra-t-elle faire confiance à ce père aussi distant que redoutable ? Dans sa quête de la vérité l'attendent des révélations inconcevables et terrifiantes.

À l'ouest du Zimbabwe, près du lac Kariba, s'étend une ferme de plus de 400 hectares spécialisée dans l'élevage de pur-sang. Ann et John Wakefield la dirigent, assistés de Ray, le frère d'Ann. Et pour leur fille Claire, 12 ans, c'est une matinée particulière puisqu'une pouliche est née dans la nuit ! Très vite, une véritable complicité naît entre la jeune fille et la pouliche, baptisée Red Bird. Mais alors que le pays vit de grandes tensions à l'approche de l'élection du président Mugabe, Claire, elle, n'a qu'un objectif en tête : faire de Red Bird une future championne des champs de course. Mais son parcours sera semé d'embûches, elle a encore beaucoup à apprendre sur l'élevage équin. Avec l'appui de Camille Vercken, éleveuse de pur-sang, Rodolphe et Michel Faure (sans doute le meilleur dessinateur de chevaux de la bande dessinée contemporaine) lancent une nouvelle série placée sous le signe du sport équestre. Entre saga familiale et parcours initiatique, les auteurs nous font chevaucher dans ce premier tome au cœur des terres sauvages de l'Afrique australe, sur fond de troubles politiques...



### CD

**250 nouveaux CD arriveront le 20 juin !!!! Musiques du monde, chanson, humour, classique, contemporain, jazz, rock, enfants  
Vous attendent**

### DVD

**150 DVD pour petits et grands**

Vous avez des préférences, des films ou musiques que vous aimeriez voir ou écouter - dites-le à nos bénévoles, ils le noteront et essayeront de les réserver. Catherine est responsable des DVD et Véronique est responsable des CD

**Attention aux horaires d'été valables en juillet et en août :**

**Mardi 16h30 à 18h30**

**Mercredi accompagnement scolaire sur demande, prendre contact par mail**

**Vendredi 16h30 à 18h30**

**Samedi 10h00 à 12h00**

Bénévoles :

Joana BENICHO, Cécile CALVET, Catherine CAPIETTO, Geneviève DECISIER, Sylvie DE HAYNIN, Sylvie FENETRIER, Véronique GARÇON, Adrienne LAUTRIC, Isa ODENHARDT, Béatrice PALENCHE, Florence REMY, Odette SALERY, Josette TORREGROSA